

# **A P P E L du 25 Mai 2019**

## **Pour un Mali Égalitaire Indivisible**

### **Contre le soi-disant "accord" d'Alger**

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Considérant le préambule de la Constitution du 25 février 1992 encore en vigueur au Mali :  
**« Le peuple Souverain du Mali, fort de ses traditions de lutte héroïque, engagé à rester fidèle aux idéaux des victimes de la répression et des martyrs tombés sur le champ d'honneur pour l'avènement d'un État de droit et de démocratie pluraliste affirme sa volonté de préserver et de renforcer les acquis démocratiques de la Révolution du 26 Mars 1991 ; ... »**

Considérant les articles 22 et 26 de la Loi suprême de la République du Mali :

- **« La défense de la patrie est un devoir pour tout citoyen. »** (Article 22)

- **« La souveraineté nationale appartient au peuple tout entier qui l'exerce par ses représentants ou par voie de référendum. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. »** (Article 26)

Nous, le **FNC**, les Maliennes et Maliens de l'extérieur, nous engageons à faire front unique national et panafricain pour empêcher le processus de démantèlement du Mali, la terre panafricaine par excellence.

Dans un contexte d'affaiblissement sans précédent de notre État, de complaisance chronique et d'incapacité avérée de nos dirigeants, nous sommes témoins et victimes des crimes de masse perpétrés au Mali dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, avec la plus grande opacité.

- Conscients de la dissémination sur notre sol des germes importés et imposés de conflits ethnico-identitaires ;
- Vu la présence des armes visant à déposséder les Maliennes et Maliens, non seulement du pays de leurs ancêtres, mais aussi de l'ensemble de ses ressources naturelles et géostratégiques de cet espace ;
- Considérant l'inapplicabilité au Mali du soi-disant "accord" d'Alger en raison de son irréalisme et de son refus de prise en compte de l'identité historique malienne ;
- Compte tenu de la partition de fait du Mali à travers l'impossibilité de mise en place d'une autorité nationale souveraine dans les 2/3 du territoire abandonnés aux forces armées étrangères et à la MINUSMA ;
- Convaincus que l'État du Mali doit survivre aux présidents et aux citoyens qui en ont la jouissance actuelle ;

Nous, le **FNC**, les Maliennes et Maliens de l'extérieur, appelons à rejeter irrémédiablement ledit "accord d'Alger."

Nous invitons le **Peuple travailleur** du Mali à **se regrouper pour empêcher, par tous les moyens, la tenue du référendum constitutionnel** et à se mobiliser davantage **pour combattre tout processus de modification de la Constitution du 25 février 1992** en vigueur, tant que nous n'aurons pas recouvré l'intégralité effective de notre territoire national souverain.

**Nous exigeons**, avant tout processus de portée nationale, **la tenue dans les meilleurs délais d'une consultation nationale avec toutes les forces vives de la Nation**, de l'intérieur et de l'extérieur.

Paris, le 25 mai 2019

La Coordination  
**F N C – France**

**Le Mali ou rien : Nous avons choisi !**

[fncdumali@gmail.com](mailto:fncdumali@gmail.com)